

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL  
CANTON : MARGUERITTES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE  
N°016/2024

**Objet : 2021-11 - Contrat de service d'applicatifs Décalog / Maintenance années 2022 à 2024  
- Avenant n°1 changement de titulaire suite cession du contrat**

**Le Maire de Manduel,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique notamment les articles art L2194-1 al. 4 et R2194-6,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** la décision n°028/2021 du 14 octobre 2021 attribuant le contrat de maintenance informatique de la plateforme e-paprika à la société Décalog jusqu'au 31 décembre 2024 ;  
**Vu** le courrier annexé,  
**Considérant** que, par courrier du 05 mars 2024, le titulaire nous a informé d'une modification d'ordre juridique, à savoir de cocontractant à la suite d'une cession du contrat ;  
**Considérant** qu'il convient d'acter par avenant, sans que cela n'ait d'impact financier, que la société DECALOG est devenue DECALOG SOFTWARE sis(e) 2 B avenue Pierre de Coubertin 38170 Seyssinet Pariset,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer l'avenant n°1 au contrat de maintenance informatique de la plateforme e-paprika conclu jusqu'au 31 décembre 2024, actant un changement de titulaire du contrat au profit de la société DECALOG SOFTWARE sis(e) 2 B avenue Pierre de Coubertin 38170 Seyssinet Pariset. Cet avenant n'emporte aucun impact financier.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le 27 mai 2024

Publiée le : **30 MAI 2024**

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MANDUEL' at the top, a central emblem, and '(Gard)' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.